

CONVENTION DE PARTENARIAT

22 novembre 2018

ENTRE

La société Engie Energie Services, au capital 698 555 072 euros dont le siège social est à 1 Place Samuel de Champlain, Paris La Défense (92930), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 552 046 955,

Prise en son établissement **Engie Réseaux**, dont le siège se trouve au 1 Place Samuel de Champlain, Paris La Défense (92930), Représenté par Monsieur Thierry LANDAIS dûment habilité à cet effet

Ci-après désignée « Engie Réseaux »

ET

Le Lycée Pierre Mendès France

34 rue Bahon Rault

35205 Rennes

Représenté par son Proviseur Monsieur Jean Christophe ABGRALL

Ci-après désigné « l'Etablissement »

Ensemble désignées collectivement ci-après sous le vocable « les Parties »

Engie Réseaux est un acteur majeur dans la réalisation et le développement de réseaux de chaleur verts en France et notamment à Rennes à travers sa filiale dédiée Enersud.

Engie Réseaux souhaite promouvoir son activité au sein d'établissements scolaires.

Le Lycée Pierre Mendès France de Rennes est un lycée notamment technique et professionnel et souhaite développer les connaissances de ses élèves en matière d'énergies renouvelables et réseaux de chaleur.

Les Parties se sont ainsi rapprochées afin de déterminer les conditions de leur collaboration respective.

En conséquence de quoi les Parties sont convenues ce qui suit :

Article 1 :

La présente convention a pour objet de poser un cadre général à la collaboration entre les Parties sur la base des objectifs suivants :

- Favoriser la participation d'Engie Réseaux et ses collaborateurs à l'action éducative de l'Etablissement, notamment par une participation aux jurys d'examens ;
- Encourager la mise en œuvre d'interventions de collaborateurs d'Engie Réseaux auprès des élèves de l'Etablissement ;
- Recruter en apprentissage deux apprentis par an dans le cadre de leur préparation au BTS MSEF
- Contribuer à une meilleure connaissance par les élèves de la vie professionnelle en organisant des visites de réseaux de chaleur ;
- Promouvoir les activités des deux partenaires pour des actions telles que Portes Ouvertes, Forum, Conférences... et toutes dispositions prises en commun ;
- Promouvoir les réseaux de chaleur et ses métiers ;
- Allouer une partie de la taxe d'apprentissage d'Engie Réseaux au Lycée Pierre Mendès France de Rennes, afin de concourir au développement de l'enseignement technologique et professionnel ;

Les objectifs précités constituent un cadre général de collaboration, les actions à mener et sur lesquelles les Parties s'engagent, seront décidées ultérieurement d'un commun accord entre les Parties.

Les objectifs font l'objet d'un bilan annuel. Un plan d'actions est défini pour l'exercice suivant.

Article 2 :

Les Parties décident d'ores et déjà des actions suivantes :

- Rechercher et mettre en œuvre de façon conjointe dans toute la mesure du possible toute opportunité pédagogique ou technologique d'application et de développement de la formation ;
- Orienter les jeunes, formés au lycée Pierre Mendès France, vers Engie Réseaux afin de favoriser les possibilités d'embauche.

Article 3 :

Durant leur présence dans les locaux de l'une ou l'autre des Parties, les personnels des Parties sont soumis aux prescriptions et contraintes contenues dans le Règlement Intérieur de l'Etablissement d'accueil ainsi qu'aux règles de sécurité définies dans le livret d'accueil d'Engie Réseaux.

Toutes dispositions sont prises par l'une ou l'autre des Parties pour couvrir leur responsabilité civile sur tous les aspects résultant de la présence dans les locaux ou dans une activité propre à chaque Partie, des personnes préalablement désignées.

Article 4 :

La présente convention est conclue à titre gratuit entre les Parties.

Article cinquième :

La présente convention est applicable pour une durée de 2 années, et est renouvelée par accord des Parties.

Elle est résiliable avant son terme, soit par entente amiable entre les signataires, soit par un seul signataire qui fera part de son intention à l'autre Partie avec un préavis de deux mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

La dénonciation précise les conditions de poursuite des actions en cours.

Fait à, Rennes

le 22 novembre 2018

En deux exemplaires

Pour Engie Réseaux

Thierry LANDAIS

Pour l'Etablissement

Jean Christophe ABGBALL



ENGIE
Réseaux
12 Av. Henri Fréville
35200 RENNES
Tél. 02 99 22 28 01 - Fax 02 99 22 28 06
www.engie.com
ENGIE ENERGIE SERVICES
SA au capital de 698 555 072 Euros
RCS NANTERRE B 552 046 955 - APE 3530 Z